

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 005-288/11/BC

■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'Université de la Méditerranée pour l'échange de données de pluviométrie
DEASRVS 11/6368/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la gestion des réseaux d'assainissement de Marseille, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement acquiert des données pluviométriques sur différents points de la ville.

Le Centre d'Océanologie de Marseille (COM), dans le cadre de ses missions d'observation du milieu et de l'étude des apports atmosphériques sur l'environnement marin, a mis en place une station météorologique et différents collecteurs de dépôts atmosphériques sur le Frioul. Le COM souhaite pouvoir compléter les données acquises au sein de cette station par les relevés pluviométriques réalisés sur les divers points de la ville par la Direction de l'Eau et l'Assainissement de Marseille Provence Métropole (MPM-DEA).

Dans le cadre de cette collaboration, le COM fournirait à MPM les données acquises sur la station du Frioul.

Il est donc proposé de conclure une convention de partenariat avec l'Université de la Méditerranée (UNIVMED) agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du COM pour fixer les modalités pratiques et techniques de ces échanges.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011

Ce document définit les conditions dans lesquelles les échanges de données entre MPM-DEA et UNIVMED-COM peuvent être réalisés.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'établir avec l'Université de la Méditerranée une convention de partenariat définissant les conditions d'échange de données de pluviométrie entre MPM-DEA et UNIVMED-COM,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre Marseille Provence Métropole et l'Université de la Méditerranée, relative aux échanges de données pluviométriques acquises par chacune des parties,

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention, et tout document y afférent.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI